

Le 17 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le préfet de la Région Midi-Pyrénées présidera la signature de la convention cadre d'occupation immobilière unissant Sciences Po Toulouse et l'Université Toulouse 1 – Capitole Le 20 juillet 2015 à 15h30

Sous la présidence de Pascal Mailhos, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, et en présence de Hélène Bernard, Rectrice d'académie, chancelière des universités, Philippe Raimbault, directeur de Sciences Po Toulouse et Bruno Sire, président de l'Université Toulouse 1 Capitole signeront le 20 juillet 2015 à 15h30 la convention cadre d'occupation immobilière liant les deux établissements.

Sciences Po Toulouse fait face depuis plusieurs années à des contraintes d'exploitation particulièrement lourdes – limitation des locaux accessibles et des effectifs accueillis - qui altèrent son fonctionnement quotidien et obèrent toutes possibilités de développement de l'établissement.

A la suite de l'abandon du projet de relocalisation au Quai Saint-Pierre, l'Institut a accepté la proposition de l'Université Toulouse 1 Capitole de s'installer à la rentrée 2018 à la Manufacture des Tabacs dans des locaux actuellement occupés par la Toulouse School of Economics (TSE).

Ainsi, conformément à la convention de dévolution du patrimoine immobilier de l'université et aux engagements actés dans le Contrat de plan Etat/Région, l'Université Toulouse 1 Capitole mettra, dès finalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment de la TSE, à la disposition exclusive de Sciences Po Toulouse, à titre gracieux, les bâtiments A, B et D de la Manufacture des Tabacs, portant la surface dédiée à l'établissement à 4.314 m² de surface utile.

La presse est conviée à la signature de la convention bipartite à :

**Sciences Po Toulouse
Le 20 juillet à 15h30
Salle Bernard Maris (1er étage)**